

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CE ORDINAIRE PARIS EST DU 10 Décembre 2014

- Information Consultation des membres du CE sur la rupture conventionnelle envisagée du contrat de travail de Mme PRUVOT, DP et membre CHSCT du magasin de Paris Demours**

Pour: 4 Contre: 6 Abstention: 5 → Avis CE Défavorable

- Point et liste officielle sur les litiges prime d'intéressement pour les magasins du CE Paris Est présentés en commission d'intéressement**

Le magasin de Rubelles est le seul magasin à entrer dans les critères de rattrapage du fait du décalage des travaux Market.

- Chiffre d'affaires du mois de Novembre 2014 et informations sociétés**

	% N/N -1	% R/P
Ile De France	-2,2%	1,1%
CE Paris Est	-2,9%	-0,6%

- Approbation des procès verbaux des réunions de CE du 27 Novembre 2014**

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 1 → Avis CE Favorable

- Comment rémunérer les salariés en accidents de trajet ou travail quand ils ne sont pas planifiés sur PARM?**

Déclaration de la CFDT concernant des irrégularités sur les horaires des employés durant l'inventaire général.

- Point sur l'intéressement collectif à fin Novembre 2014**

Le baromètre client est définitivement à 300€.

- Consultation des membres du CE sur le plan de formation prévisionnel pour l'année 2015**

Pour: 3 Contre: 10 Abstention: 2 → Avis CE Défavorable

- Consultation des membres du CE sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction pour l'exercice 2013**

Pour: 3 Contre: 10 Abstention: 2 → Avis CE Défavorable

- Effectifs: Communiquez nous des informations précises, écrites, chiffrées et détaillées sur les entrées et sorties avec le type de contrat et motif, sur le dernier trimestre 2014**

Présentation de documents, la direction donnera les documents aux membres du CE en Janvier.

+ Consultation des membres du CE sur le projet de modification du système de vidéosurveillance de Melun

Pour: 3

Contre: 9

Abstention: 3

→ Avis CE Défavorable

+ Information sur l'application de la réglementation concernant les avantages en nature appliquée à la remise sur achat et le remboursement de la cotisation Carte Pass

Le remboursement de la cotisation Carte Pass est considéré comme avantage en nature, il sera donc imposable à partir de 2015.



**L'ÉQUIPE CFDT PARIS-EST
VOUS SOUHAITE DE
BONNES FÊTES DE FIN
D'ANNÉE**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>



web

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>